

**Réunion du Conseil d'administration  
du Mercredi 5 mars 2025 à 15h00****Délibération n°2025-07****Objet : Désignation d'un représentant des collectivités territoriales et  
établissements publics au comité social territorial****Ont participé aux décisions****Collèges des communes affiliées**

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, M. SAVELLI, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme JARNOLE représentée par M. ARCE, Mme GONZALEZ représentée par M. CAILLET.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAMPAGNE représenté par Mme TRILLES.

**Collège des établissements publics affiliés**

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY, M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par M. LEFEBVRE.

**Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique****Représentants des communes adhérentes**

- administrateurs titulaires présents : M. FOUCHIER, Mme RIEU.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Représentants des établissements publics adhérents**

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. ARSÉGUEL représenté par Mme GAVEN.

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

## Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée qu'un comité social territorial (CST) est créé au centre de gestion pour les collectivités et établissements publics affiliés employant moins de 50 agents, ainsi que pour le CDG31.

Le CST comprend :

- des représentants du personnel, qui sont élus,
- des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics, qui sont désignés.

La Présidente rappelle également que suivant les dispositions de l'article R.252-31 du code général de la fonction publique, les membres du comité social territorial représentant les collectivités territoriales et établissements publics sont désignés par le président du centre parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de 50 agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du centre de gestion.

L'article R.252-59 précise qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un représentant titulaire ou suppléant de la collectivité territoriale ou de l'établissement, il y est pourvu par la désignation d'un nouveau représentant pour la durée du mandat en cours.

La Présidente informe l'assemblée que le maire de LABASTIDE BEAUVOIR, Monsieur André DURAND, a démissionné de ses fonctions de représentant titulaire des collectivités territoriales ou établissements publics au comité social territorial et à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail, le 18 novembre 2024.

Il doit donc être remplacé au sein de ces instances.

La Présidente propose de désigner Madame Brigitte GALY, maire de BAZUS, en qualité de représentante des collectivités territoriales ou établissements publics au comité social territorial et à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail.

Les membres du Conseil d'administration issus des collectivités et des établissements employant moins de 50 agents présents sont seuls invités à formuler un avis.

**Après discussion, les membres du Conseil d'administration issus des collectivités et des établissements employant moins de 50 agents décident à l'unanimité de :**

- donner un avis favorable à la désignation par la Présidente de Madame Brigitte GALY, maire de BAZUS, en qualité de représentante des collectivités territoriales ou établissements publics au comité social territorial et à la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail.

Fait à Labège,

Le 05/03/2025

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ